

Le Bitcoin n'est pas la seule monnaie virtuelle



Le
Bitcoin
n'est pas
la seule
monnaie
virtuelle

La plus connue des crypto-monnaies, le Bitcoin, est valorisée en bourse à 19,4 milliards de dollars. Ces monnaies électroniques n'ont plus rien de virtuelles. Classement.

[Coinmarketcap.com](https://coinmarketcap.com) a réalisé le classement des crypto-monnaies en fonction de leur valorisation boursière. Sans surprise, le Bitcoin arrive en tête avec une capitalisation boursière de 19,4 milliards de dollars en avril. Viennent ensuite l'Etherum, une chaîne de bloc lancée en 2015 qui utilise l'Ether comme moyen de paiement, valorisée à 3,9 milliards de dollars. Puis, le Ripple à 1,2 milliard de dollars. Pour se différencier du Bitcoin, nombre d'autres monnaies cryptographiques mettent en avant un anonymat total, là où il n'est que partiel chez Bitcoin.

1. Bitcoin

Lancement : 2009

Capitalisation boursière au 10 avril 2017 : 19,4 milliards de dollars

Fonctionnement du [Bitcoin](#) : transfert d'argent entre personnes sur internet.

2. Ethereum

Lancement : 2015

Capitalisation boursière en avril 2017 : 3,9 milliards de dollars

Fonctionnement : l'[Ethereum](#) est le protocole d'échange décentralisé, l'Ether est son unité de compte et moyen de paiement.

3. Ripple

Lancement : 2012

Capitalisation boursière en avril 2017 : 1,2 milliard de dollars

Fonctionnement de [Ripple](#) : à la fois système de règlement brut réel, marché des changes et réseau d'envois de fonds.

4. Litecoin

Lancement : 2011

Capitalisation boursière en avril 2017 : 449, 8 millions de dollars

Fonctionnement : comme Bitcoin, elle fonctionne sous licence libre, le code du [Litecoin](#) est une modification du code Bitcoin.

5. Dash

Lancement : 2014

Capitalisation boursière en avril 2017 : 443,6 millions de dollars

Fonctionnement : mot valise de digital et cash. [Ex Darkoin](#), elle veut s'affranchir des limitations du Bitcoin et promet l'anonymat.

6. Monero

Lancement : 2014

Capitalisation boursière en avril 2017 : 304,5 millions de dollars

Fonctionnement : se dit totalement anonyme, contrairement aux autres crypto-monnaies qui sont des clones de Bitcoin, [Monero](#) repose sur un fonctionnement cryptographique différent, et utilise des signatures en cercle. Un utilisateur ne peut connaître le contenu ni l'historique des transactions.

7. Ethereum Classic

Capitalisation boursière en avril 2017 : 234 millions de dollars

Fonctionnement : à la différence de l'Ethereum, l'Ethereum classic est "unstoppable".

8. NEM

Lancement : 2015

Capitalisation boursière en avril 2017 : 186,6 millions de dollars

Fonctionnement : Nem pour New Economic Movement. Sa monnaie est le Xem. Nem réécrit le code de zéro.

9. Augur

Capitalisation boursière en avril 2017 : 104 millions de dollars

10. MadeSafeCoin

Capitalisation boursière en avril 2017 : 88, 5 millions de dollars

[\[Plus d'infos sur l'article de Forbes\]](#)

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisée en « Sécurité » et « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRETF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



Comme tout professionnel de l'informatique et de l'Internet, il est de mon devoir de vous informer que vous devez mettre en conformité et déclarer à la CNIL tous vos traitements de données à caractère personnel (factures, contacts, emails...).

Même si remplir un formulaire de déclaration à la CNIL est gratuit, il vous engage cependant, par la signature que vous apposez, à respecter point par point la loi Informatique et Libertés. Cette démarche doit commencer par une analyse précise et confidentielle de l'ensemble de vos systèmes de traitements de données.

Nous pouvons vous accompagner pour vous mettre en conformité avec la CNIL, former ou accompagner un C.I.L. (correspondant CNIL) ou sensibiliser les agents et salariés à l'hygiène informatique.

Besoin d'informations complémentaires ?

[Contactez-nous](#)

Denis JACOPINI
formateur n°93 84 03041 84

[Réagissez à cet article](#)

Source : [Bitcoin, Ethereum, Ripple, classement des cryptomonnaies dans le monde](#)